

L'INFO BOURG



GRATUIT

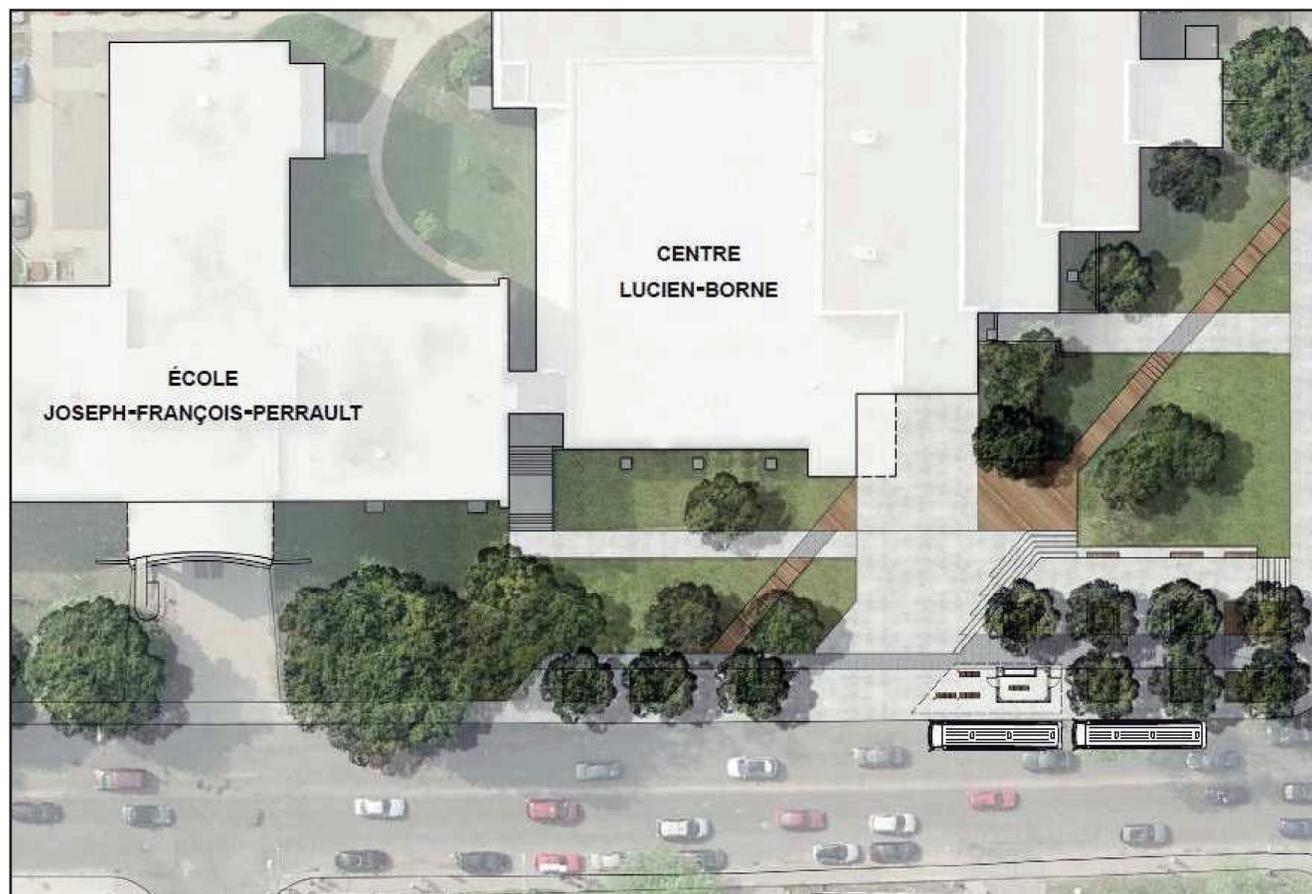
Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste | www.compop.net | Vol. 28, no. 3 | juillet 2016

Problème de logement?

Comité populaire Saint-Jean-Baptiste
418-522-0454

Réaménagement autour du centre Lucien-Borne

Un vaste chantier



En mars dernier, *L'Infobourg* faisait état d'une rencontre de travail participative convoquée par les services de l'arrondissement sur le réaménagement du secteur du centre communautaire Lucien-Borne rendu nécessaire par d'importants travaux de voirie (il s'agit d'ajouter une conduite principale d'aqueduc et d'améliorer les conduites d'aqueduc et les égouts existants). Nous avons alors salué l'initiative et la bonne atmosphère qui régnait. Pascaline Lamare revient sur le dévoilement du plan concept rendu public le 7 juin dernier.

Pages 6, 7 et 8

Du nouveau sur la rue Saint-Jean

Page 12

Vie et mort d'un squat

Page 10

Gilles Lamontagne
Saint-Jean-Baptiste se souvient...

Page 5

Sondage SOM sur les perceptions à l'égard de l'habitation

Page 9

C'EST L'ÉCLATEMENT DES SAVEURS CHEZ ÉRICO. **PLUS DE 70** CRÈMES GLACÉES, SORBETS, YOGOURTS ET TOFUS GLACÉS, EN ALTERNANCE.

Profitez des belles journées estivales pour venir vivre une aventure des plus gourmandes!

Laissez-vous tenter par notre **crème glacée molle** aromatisée à la vanille mexicaine, enrobée du chocolat de votre choix.

Érico
CHOCOLATERIE CRÉATIVE

634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC
T. 418 524-2122
ERICOCHOCOLATIER.COM

Une nouvelle saison d'embellissement

Page 3

Carrefour de généalogie : une AG de mise en place

Par Fabien Abitbol

Le mercredi 15 juin se tenait au centre Lucien-Borne ce que l'on pourrait considérer comme la première assemblée générale d'Espace solidaire « nouvelle formule », qui a récemment bénéficié d'une subvention de la Ville de Québec en vue de l'étude de faisabilité du Carrefour de généalogie de l'Amérique francophone (lire *L'Infobourg* de mai 2016, p. 3).

Le conseil d'administration (CA) est depuis 2014 fixé à 11 membres, dont statutairement deux représentants de la fabrique, un représentant du conseil de quartier, et un représentant du comité du patrimoine. Deux membres du CA ne se représentaient pas : Mme Véronique Huot (qui assumait la trésorerie) et M. Marc Bouchard (architecte) étaient donc à remplacer. Mme Carole Savaria (représentant le comité du patrimoine) et M. Jean-Robert Fauché, tous deux sortants, ont été élus par acclamation pour un mandat d'un an. Mmes Ginette Lelièvre et Pascaline Lamare ont quant à elles été élues par acclamation pour deux ans. Deux postes restent à pourvoir.

Le rapport d'activité et la trésorerie (arrêtée au 31 mars, donc ne tenant pas compte de la subvention de la Ville ni de la commande de l'étude de faisabilité) ont été adoptés sans vote. Les résultats de l'étude de faisabilité devraient être connus à la mi-juillet. Le Carrefour de généalogie, tel que le prévoit Espace solidaire, ferait une large part aux

activités communautaires, avec notamment une rénovation du sous-sol. Pour ce qui concerne l'église Saint-Jean-Baptiste proprement dite, la répartition de l'espace laisserait un tiers de la nef au culte, le reste étant dévolu au Carrefour de généalogie.

L'ensemble des dépenses, sur plusieurs années, serait de l'ordre de 16 millions \$, incluant la dizaine de millions nécessaires aux travaux de l'édifice (pris en charge à 80 % par le gouvernement), somme qui manquait à la fabrique et qui a poussé le diocèse à fermer l'église à la Pentecôte 2015. Notons par ailleurs que l'année 2016 marque le 25^e anniversaire du classement de l'édifice au patrimoine par le ministère de la Culture. Depuis cette date, 6 millions \$ de travaux ont été réalisés à l'église, mais il n'y en a pas eu depuis cinq ans.

Si l'étude de faisabilité s'annonce concluante, il n'est pas question d'attendre cinq ou six ans, soit le temps que tous les travaux soient réalisés, avant d'ouvrir, mais de viser l'année 2018, pouvait-on comprendre des quelques explications données en cours de séance.

L'organisme prévoit d'étoffer sa communication, pour l'instant limitée à sa page Facebook et au site Internet (www.carrefourdegenealogie.com). Pour contacter l'organisme par courriel : info@carrefourdegenealogie.com



L'église Saint-Jean-Baptiste est fermée depuis le mois de mai 2015.

Où est le plan d'action de la Ville de Québec pour contrer l'hôtellerie illégale ?

Par Marie-Ève Duchesne

Le 13 juin dernier, des membres du comité Airbnb sont allés assister au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou pour rappeler aux conseillers et conseillères municipales les préoccupations du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste (Compop) dans le dossier de la transformation de logements entiers en appart-hôtels, et ce, dans des zones considérées résidentielles.

Le tableau brossé par les membres est fort documenté et identique dans toutes les grandes villes du monde. La perte de logements locatifs réservés désormais aux touristes a des répercussions sur plusieurs aspects de la vie collective : elle signifie la perte de citoyennes et citoyens qui pourraient vivre dans le quartier, y compris des familles ; la pression à la hausse sur le prix des logements ; et une perte de qualité de vie pour la population résidante.

Où cela s'arrêtera-t-il ?

Ce phénomène prend malheureusement toujours de l'ampleur dans notre quartier, d'où la nécessité d'aller interroger les personnes élues de la Ville de Québec. Parmi les questions posées, deux ont mis en relief les effets dévastateurs très concrets de cette hôtellerie illégale sur la vie de quartier, dont la détérioration du tissu social. Une troisième intervention a porté sur l'existence – ou non – d'un plan d'action de la Ville pour freiner cette saignée de logements sacrifiés aux touristes.

Peu de réponses ont été formulées. Cependant, certaines conseillères municipales ont affirmé être très au fait du problème soulevé par le Compop, que c'était une situation préoccupante et fortement en expansion dans les quartiers centraux. On nous a assuré que le dossier était à l'étude, qu'une suite y serait donnée assurément... plus tard. Où en est-on dans le processus ? Un plan global de résolution du problème est-il en vue ? Impossible

d'aller plus loin que de vagues déclarations comme « on s'en occupe » et « cela viendra ».

Néanmoins, le Comité populaire a finalement appris quelques bribes supplémentaires : une personne travaillant pour la municipalité a été nommée à la Ville de Québec pour piloter le dossier dans son ensemble. Cette personne ne se contenterait pas d'étudier uniquement les plaintes individuelles des résidentes et résidents ; elle examinerait aussi les divers sites de location d'appartements sur Internet. Une analyse serait aussi en cours afin de déterminer les secteurs et les critères qui permettraient d'identifier les endroits où ces locations seraient permises ou carrément interdites. Le travail se serait dernièrement concentré sur le Vieux-Québec. Quant à l'idée de se doter d'un plan d'action plus global, aucune réponse claire n'a été obtenue. Toutefois, l'une des interventions aura permis d'obtenir un engagement de la part de la présidente du conseil d'arrondissement, Suzanne Verrault : celui de défendre autant les résidentes et résidents que les commerces hôteliers. Ne reste plus qu'à voir quels seront les moyens dont la Ville se dotera pour agir dans ce dossier le plus rapidement possible.

Des questions demeurent, la mobilisation continue !

L'Infobourg a déjà fait état d'une carte de la ville déterminant les zones dites commerciales ou résidentielles (le zonage). Cette carte sera-t-elle respectée intégralement ? Quels moyens d'actions se donnera la Ville pour agir ?

Ce dossier est donc à suivre à la trace... Plusieurs zones d'ombre subsistent. C'est l'avenir du quartier, tel que nous l'aimons, qui en dépend. Comme nous le disions en avril dernier : il faudra l'aimer assez pour le défendre !

L'INFO BOURG

Journal de quartier publié à 6 500 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Huguette Dugas, Mathieu Nicolet, Nicolas Lefebvre Legault, Agathe Légaré et Fabien Abitbol.

Correction : Catherine Duchesneau
Mots croisés : Agathe Légaré
Photographie (sauf indication contraire),
infographie et publicité : Nicolas Lefebvre Legault
(418-522-0454)

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9
Tél. : 418-522-0454
Site web: www.compop.net
Courriel : comite.populaire@videotron.ca

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : www.compop.net/polinfo.

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide, le Fonds de solidarité des groupes populaires et par des activités d'autofinancement.

Une nouvelle saison d'embellissement



À la mi-juin, une corvée de nettoyage a permis d'effacer 64 graffitis autour de la rue Saint-Jean.

Par Pauline Guyomard (*)

Fort du succès de ses actions menées en 2015, le comité d'embellissement du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, par la lutte contre les tags indésirables, l'art urbain et le verdissement, est fier de vous présenter les orientations de la nouvelle saison.

Concours d'embellissement: de nombreux prix à gagner !

(PG) Dans le cadre des diverses activités de son comité d'embellissement (lire ci-contre), le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste organise un concours, avec de nombreux bons d'achats à la clef.

Le concours est ouvert à tous les résidentes et résidents jusqu'au 21 septembre 2016, et son règlement est disponible sur le site suivant : <http://concourssaintjeanbaptiste.tumblr.com>

Il y aura plusieurs gagnantes ou gagnants : le vainqueur se verra remettre pour 150 \$ de bons d'achat à utiliser dans des commerces du quartier. Les établissements participant à cette opération sont la Quincaillerie Saint-Jean-Baptiste, le magasin d'alimentation Le Crac, le chocolatier Érico et le restaurant Le Billig.

Les trousse de nettoyage sont de retour !

Tout d'abord, le comité d'embellissement se réjouit du retour des trousse de nettoyage anti-graffitis en libre-service. Géré cette année par le Chantier Urbain Graff'Cité, le projet reprend sur une plus grande échelle le projet-pilote développé l'été dernier par le comité. En effet, les trousse sont disponibles dans deux autres quartiers, en plus de Saint-Jean-Baptiste : Saint-Sauveur et Saint-Roch. Au total, 75 trousse ont été mises en circulation.

Dans notre quartier, le projet est toujours mené en étroite partenariat avec la Quincaillerie Saint-Jean-Baptiste, située au 285, rue D'Aiguillon, où vous pouvez aller emprunter sur les heures d'ouverture du magasin les trousse contre un dépôt de 20 \$ (qui vous sera restitué au retour). Les trousse comprennent tout le matériel nécessaire au nettoyage autonome des graffitis ainsi qu'un dépliant explicatif.

Le quartier se refait une beauté

En parallèle, le comité d'embellissement du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste participe au développement de deux projets de corvées de nettoyage dans le quartier. La première, qui a eu lieu à la mi-juin sur la rue Saint-Jean, entre les rues Claire-Fontaine et Sainte-Marie, en collaboration avec le Chantier urbain Graff'Cité et la SDC du Faubourg, avait pour objectif de nettoyer l'ensemble des façades de commerces visibles depuis la rue

Saint-Jean avant la fête du Faubourg. En une journée, 64 graffitis ont pu être nettoyés, d'une surface totale de 742 pieds carrés, soit plus du tiers de ce que fait Graff'Cité habituellement en un mois sur l'ensemble de l'arrondissement. La deuxième, menée conjointement entre le comité, l'arrondissement et Graff'Cité, ciblera la rue D'Aiguillon de sorte à lui offrir une cure de nettoyage à l'occasion de l'arrivée des bus articulés 807, qui doivent remplacer la ligne 7 à compter du 20 août.

Verdissement et mise en valeur

Aussi, de sorte à développer un projet-pilote au caractère novateur en matière de lutte aux tags indésirables, le comité souhaite s'attacher à démontrer le potentiel du verdissement pour prévenir l'apparition de graffitis.

Enfin, pour valoriser les actions, et parce que l'engagement citoyen envers le quartier est essentiel, le comité d'embellissement a lancé au début de l'été un concours de valorisation des actions citoyennes en matière d'embellissement, par le nettoyage de graffitis, le verdissement ou l'art urbain (lire l'encadré).

Pour conclure, le comité pourra soutenir des projets d'art urbain.

(*) L'auteure est administratrice du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste

En bref



Les personnes présentes lors de la corvée d'installation.

Le Jardin populaire du Faubourg reprend vie pour un troisième été

(M.-E. D.) Pour un troisième été consécutif, des membres du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste pourront jouer les deux mains dans la terre tout au long de l'été avec le projet du Jardin populaire du Faubourg. Rappelons que ce projet de jardin communautaire prendra un jour racine dans un vrai terrain, mais que pour le moment, il s'agit d'une forme de jardin collectif en pots, situé sur un espace de stationnement du Centre de l'environnement. Le comité est toujours en attente d'un terrain de la Ville de Québec, même si certains échanges ont été faits en cours d'année à ce sujet.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs puisqu'en plus de viser une certaine souveraineté alimentaire dans le Faubourg, il participe au verdissement, anime une partie du quartier et contribue à l'augmentation du plaisir des membres qui y sont impliqués !

Le 2^e projet de rue partagée officiellement déposé à la Ville de Québec

(M.-E. D.) C'est officiel : le 13 juin dernier, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste déposait son deuxième projet de rue partagée dans le faubourg. Ce concept, inspiré de la première phase réalisée sur la rue Sainte-Claire, permettrait de circuler à pied (en vélo, en fauteuil roulant, etc.) en plein cœur de la chaussée, la vitesse automobile étant réduite à 20 km/h. Ce nouvel axe touchera, nous l'espérons, la rue des Zouaves, du Marché-Berthelot et de la Chevrotière, entre la rue Saint-Jean et le boulevard René-Lévesque.

N'ayant reçu qu'un accusé de réception à sa demande pour le moment, le comité Aménagement entend bien poursuivre ses activités afin de faire connaître le projet et faire pression pour qu'il se réalise.

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez vous impliquer dans ce projet d'aménagement dans le quartier.



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter Marché Saint-Jean

Livraison du lundi au samedi.
Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

Changement de nom de rue

Par Pascaline Lamare

De Saint-Amable à Jacques Parizeau : un hommage bien accueilli, mais pas de soutien inconditionnel à la proposition de la Ville.

À l'occasion du premier anniversaire de son décès, la Ville de Québec souhaitait honorer l'ancien premier ministre en renommant une de ses rues. La Commission de toponymie ayant arrêté son choix sur la colline Parlementaire, c'est donc la rue Saint-Amable qui a été proposée pour changer de nom. Reliant symboliquement le parc de l'Amérique française au parc de la Francophonie, la proposition a été bien accueillie par la famille.

La consultation publique tenue le 8 juin a permis à une trentaine de citoyennes et citoyens (en majorité des résidentes et résidents de la rue concernée) d'exprimer des opinions globalement favorables à un tel hommage, tout en soulignant qu'en l'état actuel, la rue devrait faire l'objet de réfections considérables pour être au niveau de l'homme. Et si les arguments présentés ont paru rejoindre les citoyennes et citoyens, la suggestion de choisir une artère plus importante, comme l'autoroute Laurentienne, a recueilli de nombreux soutiens.

Le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste s'est prononcé contre le changement de nom, au motif notamment que la mémoire de l'homme serait mieux honorée par le choix d'une artère de plus grande envergure, et qu'il est important de conserver le nom d'Amable Berthelot en raison de l'histoire du quartier. Le conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire a quant à lui appuyé le changement de nom, sous réserve que la rue soit embellie.

Le rapport de consultation publique sera déposé le 4 juillet au conseil de ville pour entériner ou non la décision.



Les protestataires ont tenu à « péter la ballonne » de la CORPIQ (!).

Droit au logement

Opposition au dépôt de garantie

(La rédaction) Des locataires se sont mobilisés à Québec et à Montréal le 13 juin dernier contre l'introduction d'un dépôt de garantie lors de la location de logement. Mobilisé par le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), les protestataires pressent le ministre Martin Coiteux de se positionner contre toute forme de légalisation du dépôt de garantie. Dans la capitale, les protestataires ont tenu à « péter la ballonne » de la CORPIQ (représentée par une clown !)

Obstacle majeur à l'accès au logement

Légaliser le dépôt de garantie aux locataires serait une atteinte grave au droit au logement, particulièrement pour les ménages à faible revenu. « Les locataires sont déjà pris à la gorge par les hausses de loyer et doivent couper dans leurs

autres besoins de base. Leur imposer un fardeau financier supplémentaire qui pourrait équivaloir à un, deux ou trois mois de loyer serait abusif et inhumain », explique Isabelle Monast-Landriault, porte-parole du RCLALQ.

Le RCLALQ rappelle que dans les pays où le dépôt de garantie est légal, il est la principale source de conflits entre propriétaires et locataires. Il est donc facilement prévisible que le dépôt de garantie viendra embourber la Régie du logement de milliers de causes supplémentaires. « Si l'objectif de monsieur Coiteux est de rendre la Régie du logement plus efficace, le dépôt de garantie serait un faux pas, car le Tribunal serait envahi de demandes de locataires souhaitant récupérer leur argent en fin de bail, comme ça se passe ailleurs dans le monde », avertit Mme Monast-Landriault.

Parc Richelieu : ras-le-clébard !

Par Mathieu Nicolet

Le parc Richelieu est un mal-aimé du quartier Saint-Jean-Baptiste. Peu avenant et mal entretenu, ce parc qui a remplacé l'ancienne caserne de pompiers a souvent été le théâtre de réunions où trafic de drogue et beuveries généralisées avaient la part belle. Désormais, les coupables sont ailleurs. Censé être un lieu destiné aux familles, enfants, résidentes et résidents en quête de quiétude, les propriétaires de chiens en ont décidé autrement et il est temps d'y mettre fin.

Aujourd'hui, les parents qui souhaitent aller jouer avec leur progéniture dans le parc Richelieu ont un choix difficile à faire : soit les chères têtes blondes batifolent à terre avec déchets et déjections canines, soit ils essuient les glissades fraîchement tapissées d'urine avec leurs habits. Certes, on pourra toujours rétorquer qu'au moins, les chiens ne sont pas des pit-bulls. D'accord. Nous devons donc dorénavant nous estimer heureux de rentrer dans nos penates avec notre marmaille en un seul morceau plutôt qu'en stade de prédigestion dans l'estomac de l'un de ces charmants molosses.

Nous pourrions axer cette problématique sur la pertinence de posséder un animal de compagnie format XXL dans un quartier où le pourcentage d'espaces verts est parmi les plus faibles de la ville, mais là n'est pas le débat. Il s'agit ici de mettre le doigt sur le problème majeur de cette situation : l'éducation des maîtres de chiens.

Il y a pourtant un joli panneau dans le parc, lequel stipule que les maîtres « doivent faire preuve de civisme et sont priés de ne pas souiller ce parc ». Voeu pieux puisque chaque jour, des dizaines de propriétaires peu scrupuleux font allègrement déféquer leur toutou dans un endroit qui n'est en rien prévu à cet effet. Certains profitent même de l'occasion pour faire uriner Médor sur les glissades. Oui, sur les glissades. Comble de classe et d'intelligence.

Que faire face aux nuisances de nos amis à quatre pattes et des propriétaires peu regardants sur la notion de respect ? Nous pourrions commencer avec la première option, inutile : faire de la prévention et inviter gentiment ces propriétaires de chiens à faire preuve de bon sens et de civisme en évitant de faire soulager leur animal dans ce parc. Cependant, nous savons bien que cette

solution se soldera par un échec cuisant. Il existe aussi la solution « Trump » : poster des tireurs d'élite sur les toits et dans les arbres, puis dégommer manu militari tout contrevenant. Efficace, mais irréaliste. Tendons alors vers une solution intermédiaire. Une période dite de tolérance où les maîtres seraient remis à l'ordre par simple avertissement. Une fois passé ce délai, place aux sanctions sous forme d'amendes.

Le seul moyen de résoudre le problème est d'une part de clarifier la loi à cet égard, et d'autre part de la faire respecter. Par son message ambigu, la municipalité ne peut pas demander aux propriétaires de chiens de ne pas faire soulager leur canidé dans un lieu qui propose justement des sacs à l'usage des déjections canines qui ne sont de toute manière jamais utilisés...

Comme pour les habitantes et habitants du quartier par rapport à la place de l'automobile dans les rues exigües de Saint-Jean-Baptiste, ce sera également à la population de se réapproprier le parc en lui conférant le rôle qui lui est dévolu : un lieu destiné au jeu et à la détente, et non une toilette extérieure géante.

LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com

Vestiaire du Faubourg

780 Ste-Claire, Québec

Heures d'ouverture
Lun - Mar - Mer : 12h à 16h
Jeu - Ven : 12h à 20h
Samedi : 12h à 16h

La petite friperie de Saint-Jean-Baptiste

Merci pour vos dons !

Michel Yacoub

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

501 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

Gilles Lamontagne : Saint-Jean-Baptiste se souvient

Par Mathieu Nicolet

Le 15 juin dernier, nous apprenions le décès de Gilles Lamontagne, ancien maire de Québec de 1965 à 1977. Certains en ont profité pour saluer un homme qui a beaucoup fait pour la ville. En creusant davantage dans ses réalisations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, son héritage est moins brillant. L'occasion, ici, de rappeler toutes les terribles erreurs commises sous son administration, dont certaines ne pourront malheureusement jamais être corrigées.

Le monstrueux complexe G, l'aménagement infâme de la colline Parlementaire et la destruction de nombreuses demeures victoriennes historiques, l'élimination d'un quartier entier, le faubourg Saint-Louis, ainsi que le bétonnage de la rivière Saint-Charles porte la marque d'un élu prétendument visionnaire. Un héritage qui s'apparente à un véritable génocide culturel et patrimonial.

Plus proche du quartier Saint-Jean-Baptiste et ayant un impact direct dans la vie de ce dernier, la construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency constitue une erreur historique dans l'histoire de l'urbanisme. Une autoroute surdimensionnée créant une gigantesque saignée en basse-ville, générant une pollution sonore, atmosphérique et visuelle rarement égalée, éventrant un quartier tout entier et privant la population d'un accès naturel et aisé à la baie de Beauport. Une catastrophe dont le défunt faubourg Saint-Louis en porte encore les stigmates.

Un héritage qui s'apparente à un véritable génocide culturel et patrimonial

Ses intentions n'étaient certes pas mauvaises en soi. Les années 1960 et 1970 étaient une époque où la liberté individuelle et l'automobile furent érigées sur un piédestal. Le développement anarchique d'infrastructures, sans aucune réflexion globale ni études d'impact, était la norme et garant du développement économique, donc de la richesse. Cette politique en matière d'urbanisme a provoqué

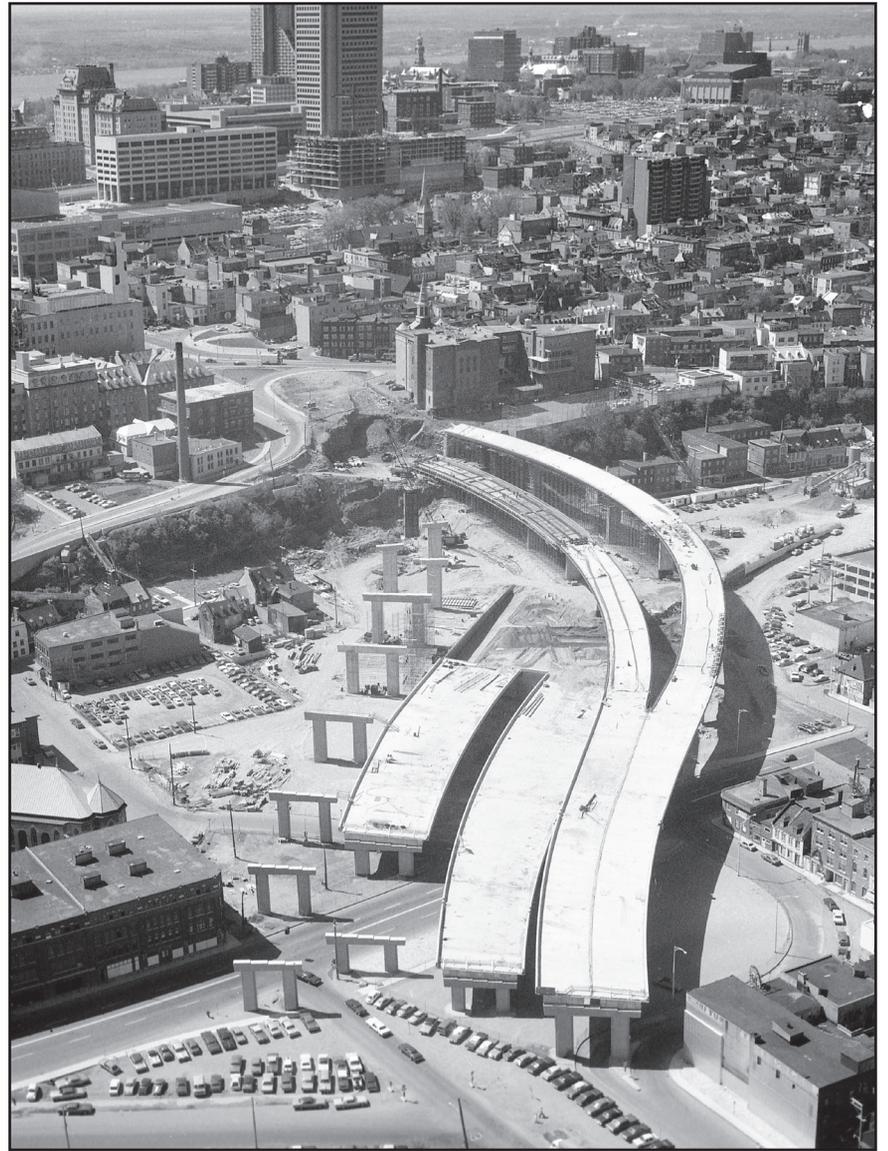
des désastres majeurs à l'échelle de l'ensemble des pays industrialisés.

Cependant, force est d'admettre que les cicatrices laissées par ses décisions insensées ont causé un tort faramineux à la ville de Québec. Le roi du bulldozer et du béton a non seulement créé un grand traumatisme aux victimes de sa politique, mais il est directement responsable de fautes ahurissantes dont les citoyennes et citoyens des quartiers populaires de la Basse-Ville et de la Haute-Ville – Saint-Jean-Baptiste en tête – payent encore le prix fort. Chaque consultation d'archives rouvre la blessure d'un carnage total, et cela fait aujourd'hui toujours aussi mal.

Pour rappel, l'ambition des décideurs d'alors était de transformer le quartier Saint-Jean-Baptiste en un gigantesque stationnement à ciel ouvert serti de blockhaus austères à l'image de l'hideux calorifère de la Grande-Allée. Cela a impliqué une stratégie inique visant à empêcher les propriétaires des maisons du quartier d'entretenir leurs maisons afin de pouvoir faire chuter leur valeur, ouvrant ainsi la voie à leur rachat ou à l'expropriation de gens déjà dans une grande pauvreté. Ce qui ouvrait une voie royale à la démolition des demeures. Un nettoyage qui avait pu être évité du mieux possible par une mobilisation citoyenne exemplaire et la création du Comité Populaire.

Chaque consultation d'archives rouvre la blessure d'un carnage total, et cela fait aujourd'hui toujours aussi mal

Aujourd'hui, une majorité de gouvernements a pris conscience de l'irresponsabilité des anciens dirigeants et s'attelle à corriger les choix terribles qui avaient été faits. Il faudra beaucoup de temps, énormément d'argent et d'énergie avant de guérir les blessures dans la mesure du possible. Dans ce contexte, il serait très malvenu d'accorder des funérailles civiques pour un ancien maire qui aura été davantage un destructeur qu'un bâtisseur.



La construction de l'autoroute Dufferin-Montmorency, en 1974, a notamment nécessité la destruction de la moitié de Saint-Roch et a coupé le faubourg Saint-Jean en deux, isolant complètement la place d'Youville. (photo : Archives Ville de Québec)

Nouvelle fresque des « Mercredis pm »

(FA) Dans *L'Infobourg* d'hiver 2015 (p. 10), nous vous parlions de la murale de la rue Richelieu, derrière la quincaillerie, réalisée à l'automne dans le cadre des « Mercredis pm » par une douzaine d'élèves de l'école Saint-Jean-Baptiste.

Cette fois, c'est en beaucoup moins de temps (à peine deux mercredis), sur une surface plus réduite (la taille d'une porte) qu'une dizaine d'élèves a réalisé dans la cour de l'école une fresque inspirée d'une œuvre du jeune artiste franco-chinois de 29 ans, Marc Allante. Le dessin et la plus grande partie de sa réalisation ont été faits le mercredi 8 juin par un temps maussade, et les finitions, le mercredi 15 sous un beau et chaud soleil.

Les élèves étaient dirigés, comme à l'automne dernier, par Cassandra Bernier, étudiante à l'Université Laval en enseignement des arts plastiques au primaire et au secondaire. Notons que cette deuxième œuvre visible de l'extérieur depuis la rue d'Aiguillon est en fait la troisième sous la direction de Mme Bernier, une autre, réalisée au début du printemps, se trouvant à l'intérieur de l'école.



Solidarité Arc-en-ciel

(NLL) Entre 50 et 75 personnes ont participé à une vigile de solidarité devant le bar Le Drague dimanche le 12 juin en début de soirée. L'événement, une initiative individuelle lancée sur Facebook, visait à dénoncer la tuerie homophobe qui a frappé Orlando en Floride et manifester la solidarité de la communauté LGBT de Québec. Plusieurs personnes ont profité de l'occasion pour rappeler aux représentantes et représentants de la presse que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la lutte n'est pas terminée et qu'ici aussi il est encore pertinent de rester vigilant.



Présentation des aménagements autour de Lucien-Borne

En mars dernier, *L'Infobourg* faisait état d'une rencontre de travail participative convoquée par les services de l'arrondissement sur le réaménagement du secteur du centre communautaire Lucien-Borne rendu nécessaire par d'importants travaux de voirie (il s'agit d'ajouter une conduite principale d'aqueduc et d'améliorer les conduites d'aqueduc et les égouts existants). Nous avons alors salué l'initiative et la bonne atmosphère qui régnait. Pascaline Lamare revient ici sur le dévoilement du plan concept rendu public le 7 juin dernier.



Par Pascaline Lamare

En février dernier, les citoyennes et citoyens avaient pu réfléchir en petits groupes de travail sur le verdissement, la sécurité et l'accessibilité du secteur Lucien-Borne. Cette réunion s'était plutôt bien déroulée (lire *L'Infobourg* de mars, p. 6). Quatre mois après avoir consulté sur le réaménagement du secteur, la Ville a présenté le 7 juin le résultat de ses travaux à une soixantaine de citoyens et citoyennes.

Outre les représentantes et représentants des différents secteurs techniques de la Ville impliqués dans les travaux, Julie Lemieux (vice-présidente du comité exécutif et responsable de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme) et Anne Guérette (conseillère municipale pour le district Cap-aux-Diamants) étaient présentes à la table. Suzanne Verreault, présidente de l'arrondissement La Cité-Limoilou assistait quant à elle à la présentation dans le public.

Julie Lemieux a tenu à rappeler que ce projet de réaménagement tenait à cœur à la Ville, et qu'il était important d'entendre les citoyens et citoyennes. Elle a également souligné que, depuis quelques années, les services de la Ville travaillent moins en silos. Le concept présenté est ainsi le fruit du travail d'une équipe multidisciplinaire, et s'est fait en collaboration avec le RTC, pour permettre notamment le passage du futur 807 et l'installation d'une station tempérée au niveau de Lucien-Borne. Mentionnant la politique *Vision de l'arbre* dont s'est dotée la municipalité récemment, Julie Lemieux a souligné l'importance de remédier au faible indice de canopée (*) du quartier.

La consultation menée en ligne, qui se clôturait fin janvier, avait permis de recueillir les avis de 344 répondantes et répondants, dont 44 % vivent dans le secteur concerné. La majorité (85 %) est favorable à la perte de stationnements afin de donner plus de place aux arbres et aux piétons grâce à des trottoirs élargis. 84 % souhaitent une amélioration de la sécurité et de la convivialité des déplacements à pied et 76 % souhaitent que la Ville améliore en priorité le manque d'arbres et de verdure. Pour répondre à cette dernière préoccupation, ce seront 49 nouveaux arbres qui seront plantés sur le secteur concerné (dont 30 sur la rue Saint-Jean, 10 sur Turnbull et 9 sur Salaberry).

(*) soit la projection au sol de la cime des arbres, incluant les feuilles, les branches et le tronc, vue du ciel.

L'entrepreneuriat collectif, un modèle gagnant !

CDEC

DE QUÉBEC



SPÉCIALISTE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

- Accompagnement professionnel et personnalisé
- Séances d'information
- Outils pratiques
- Prédémarrage, démarrage, développement et consolidation

CDECDEQUEBEC.QC.CA



SERVICE DE COMPTABILITÉ

- Pour toute entreprise, organisme et travailleur autonome
- Gestion d'immeubles (administratifs, condos...)



FINANCEMENT DISPONIBLE

- Collaboration avec nos partenaires financiers
- Soutien financier adapté à vos besoins

PARTENAIRES



Canada



LA CDEC DE QUÉBEC EST MANDATAIRE DU



CLINIQUE DENTAIRE BLACKBURN

Chirurgiens dentistes



- Dre Elisabeth Blackburn
- Dr Simon Laliberté
- Dre Catherine Ouellet-Chénard

cliniquedentaireblackburn@hotmail.com
888 rue Saint-Jean, suite 550 Tél.: (418) 648-9848
Québec (QC), G1R 5H6 Fax: (418) 648-1941

Institut Goarin

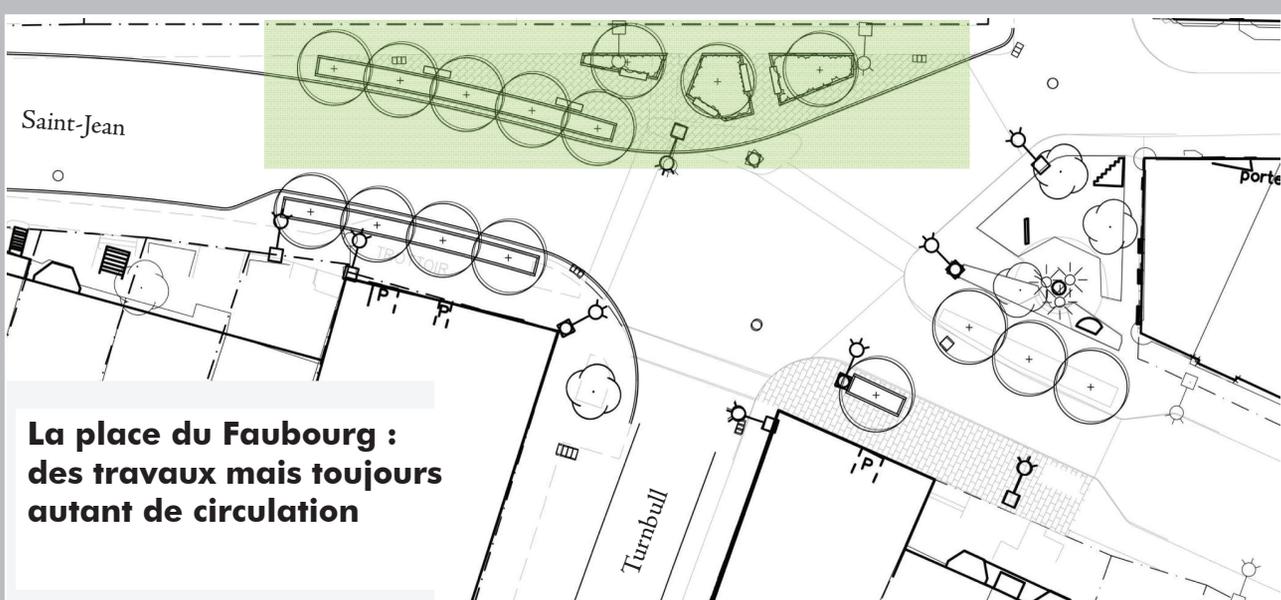
Isabelle

Esthéticienne et massothérapeute agréée

Soins du visage sur mesure - Épilations à la cire
Massages - Cosmétiques naturelles et locales

418 261-4044

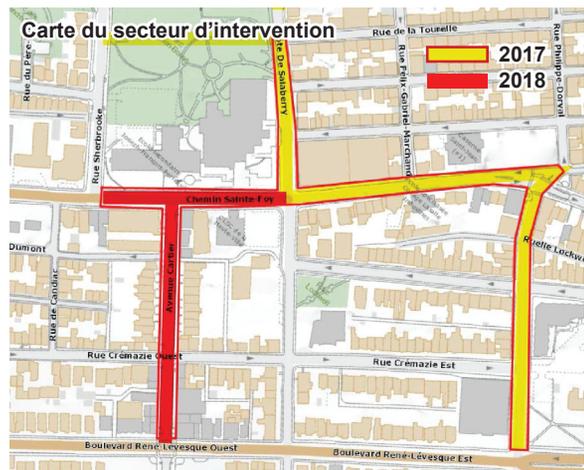
816 rue D'Aiguillon - institutgoarin.com



La place du Faubourg : des travaux mais toujours autant de circulation

De l'avis de tous, cette place située à l'intersection de Saint-Jean et Turnbull est dangereuse et peu agréable, tant pour les cyclistes et les personnes allant à pied que les automobilistes. Depuis le chemin Sainte-Foy, la rue Saint-Jean est dénuée de verdure et peu propice aux promenades. Le projet vise à la fois les trottoirs, qui seront portés à 2,40 m lorsque possible, et gonflés sur la partie sud pour permettre la plantation d'arbres et la mise en place de mobilier urbain, en s'inspirant de l'ambiance et des aménagements déjà présents sur Saint-Jean à l'est de Turnbull.

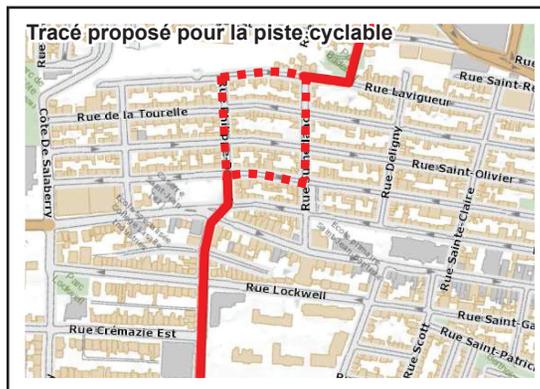
La place du Faubourg subira elle aussi un réaménagement et une harmonisation avec la future place devant l'immeuble Le Tandem (ancien îlot Irving). Elle fera l'objet d'un sérieux nettoyage ; plusieurs citoyennes et citoyens présents ont d'ailleurs souligné le piètre état des œuvres d'art à cet endroit. Le service Culture de la Ville les considère néanmoins en bon état, ne faisant que l'objet de graffitis. L'objectif est de faire de l'ensemble une zone de détente et de verdure. L'aménagement proposé devrait permettre au 807 de passer de façon fluide, tout en conservant des feux aux intersections.



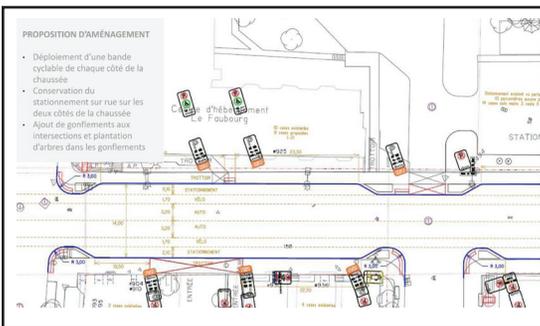
Le spécial du gérant : pour trois voies discutées, trois offertes

En février, il avait été question de réaménager le chemin Sainte-Foy et la rue Saint-Jean (incluant Lucien-Borne), entre la rue Sherbrooke et l'avenue Turnbull (jusqu'à la place du Faubourg), et la côte Salaberry, entre la rue de la Tourelle et le chemin Sainte-Foy. La surprise est venue de l'annonce qu'à ces travaux s'ajoutera un réaménagement de la rue Cartier en 2018, de l'avenue Turnbull et de Philippe-Dorval dès 2017 pour prévoir l'ajout de pistes cyclables reliant la Haute-Ville et la Basse-Ville.

Turnbull et Philippe-Dorval, ou l'arrivée de la piste cyclable



Si la consultation de février avait évoqué le réaménagement du bas de Turnbull, c'est le réaménagement de toute la chaussée jusqu'à René-Lévesque qui a été présenté. Des gonflements plantés d'arbres aux intersections seront ajoutés, permettant de verdier et d'ombrager cette zone. La circulation automobile se fera sur deux voies.



Outre le verdissement de la zone, il s'agit d'y déployer de chaque côté une piste cyclable pour relier les parties haute et basse de la ville, en passant par Philippe-Dorval, puis la côte Badelard (voir carte). Quelques questions d'aménagement en bas de la côte Badelard sont encore à régler, mais il pourrait être possible que tout soit fonctionnel en 2017. Des citoyennes et citoyens ont fait remarquer qu'il manque toujours un lien mécanique à cet endroit, que Turnbull exige de bons mollets, et que les cyclistes ont tendance à prendre plus naturellement Sainte-Claire (en raison de l'ascenseur du Faubourg), puis d'Aiguillon.

La question des déplacements est-ouest dans le quartier est donc toujours en suspens, et rien n'est prévu pour raccorder la piste qui s'éteint actuellement derrière le Centre culture et environnement Frédéric Back. L'idée de créer une bande cyclable sur Saint-Jean, et celle de permettre la circulation à contre-sens sur Lockwell n'ont pas été retenues.

Ces propositions ont suscité une contre-proposition de la part d'une résidente de l'avenue Turnbull (lire l'article en page suivante).

>> suite au verso

Lucien-Borne : une station tempérée du RTC

Si le réaménagement de la place Lucien-Borne n'aura lieu qu'en 2018, il est acquis que celle-ci connaîtra une restructuration importante, préservant au mieux la végétation existante, et supprimant les quelques arbres qui sont en surmaturité (i.e. qui ont atteint le maximum de leur développement, et qui ne peuvent plus croître, notamment parce qu'ils ont trop peu d'espace disponible). Quatre arbres seront plantés et les piétons pourront circuler sur un espace ombragé. Ce secteur verra également l'installation d'une station tempérée du RTC. Les trottoirs auront un minimum de 2,40 m de largeur de chaque côté de la voie. En revanche, il n'est pas prévu d'installer des pistes cyclables sur cet axe, pourtant très fréquenté par les cyclistes.

Découvrez La Moisan

J.A. MOISAN vous propose SA BIÈRE : une Ale de caractère qui se déguste et s'apprécie avec fromage et charcuterie. De fabrication artisanale, brassée par La Barberie, sa robe cuivrée vous invite à découvrir des arômes d'agrumes et d'épices accompagnés d'une agréable amertume. Notre BIÈRE saura rejoindre les amateurs de grandes saveurs.

On la retrouve uniquement à l'épicerie J.A. MOISAN

DEPUIS 1871
J.A. MOISAN
ÉPICIER
699, rue Saint-Jean,
Québec
418-522-0685

Tabagie St-Jean

info@tabagiestjean.com

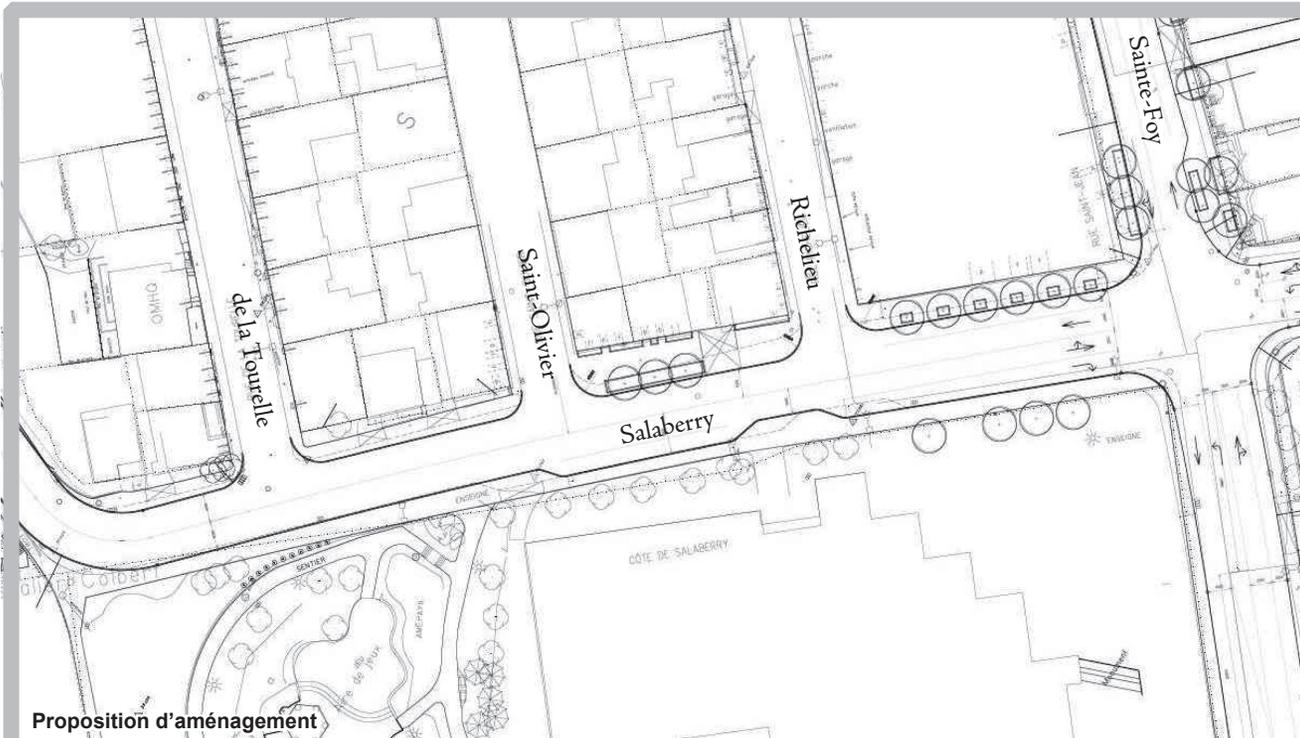
620, rue St-Jean T : 418.522.5923
Québec QC F : 418.522.3239
G1R 1P8

Reves du monde et ... bières

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la personne morale sans but lucratif **SPORTACCORD QUÉBEC 2012** demandera au registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

Présentation des aménagements autour de Lucien-Borne (suite)



Proposition d'aménagement

La côte Salaberry : plus d'arbres et moins de stationnements

(PL) Les besoins concernant la côte Salaberry sont connus : outre le verdissement, il s'agit de sécuriser la traversée piétonne à l'intersection Richelieu et sur les parties du trajet où les trottoirs sont absents. L'aménagement vise à prolonger « l'ambiance » (!) du boulevard Langelier, mettre un trottoir de chaque côté de la rue (d'une largeur de 2,4 m lorsque possible, ou plus si l'on se fie au plan), et de retrancher des stationnements sur l'îlot entre Richelieu et Saint-Olivier pour améliorer la traversée à pied. Précisons que pour le moment, rien n'est prévu pour sécuriser le passage piétonnier : ni marquage au sol, ni signalisation particulière (encore moins une passerelle ou un tunnel). Là encore, les projets n'intègrent pas de pistes cyclables.

Des arbres et aménagements urbains seront mis le long de la côte, en particulier le long de la Seigneurie de Salaberry et entre Richelieu et Saint-Olivier. La chaussée passera à trois voies pour les automobiles. Quelques citoyennes et citoyens ont regretté qu'on ne profite pas des travaux pour végétaliser la façade de la Seigneurie de Salaberry, mais la Ville a mis en avant des impondérables (pérennité des aménagements, nécessité de prévoir des espaces de 60 cm pour ce type de

végétation, obligation d'assurer que le parcours offre le moins d'obstacles possibles, etc.) La Ville a néanmoins semblé accueillir favorablement la proposition d'un citoyen visant à doter la côte de paliers, à l'image de ce que l'on retrouve sur Claire-Fontaine.

D'autres enjeux ont été abordés, comme l'éclairage public : de nouveaux équipements devraient apparaître pour éclairer les rues, mais toujours conçus en fonction de l'automobile et donc pas à l'échelle du piéton (du moins, pas encore). De même, le réaménagement de Cartier en 2018, un projet qui semble n'être qu'au début de la réflexion. Globalement, le projet d'ensemble a été bien reçu par les citoyennes et citoyens présents, qui ont apprécié le verdissement et les aménagements annoncés, mais ils ont également souligné qu'il aurait été souhaitable que la présentation fut disponible à l'avance (la quantité d'informations était grande, et le temps pour y réfléchir, très court). Les représentantes et représentants de la Ville ont pris note de plusieurs remarques émises par la population.

Réaménagement de voirie : une contre-proposition

Par Fabien Abitbol

Lors de la réunion de présentation du réaménagement du secteur allant de Lucien-Borne à la placette jouxtant l'Auberge des Tourelles, une surprise attendait les citoyennes et citoyens présents : le réaménagement de l'avenue Turnbull dès 2017 (lire le compte-rendu ci-contre).

Dans un courrier adressé à la conseillère en environnement chargée du projet, une résidente de l'avenue Turnbull fait part de son étonnement et formule une contre-proposition intéressante. Constatant que l'avenue Turnbull mesure environ 19 mètres de large (soit 14 mètres de chaussée et deux trottoirs de 2,40 mètres), elle suggère à la Ville de planter deux fois plus d'arbres, avec une rangée de chaque côté de l'avenue, de privilégier une chaussée désignée pour les cyclistes, et d'aménager « des zones de traversée bien identifiées pour les piétons » aux intersections de Turnbull, Crémazie Est et Lockwell.

Cette lettre, datée du 10 juin et agrémentée d'une claire illustration de ce que pourrait devenir l'avenue Turnbull, suggère également de profiter de ces travaux pour enfouir les fils sur toute la longueur, puisque tel est déjà le cas entre René-Lévesque et Grande-Allée. « Ni le sondage en ligne ni la soirée d'atelier participatif n'interrogeaient les citoyens sur leurs besoins ou leurs enjeux concernant ce segment de rue », peut-on lire dans ce courrier envoyé en copie aux trois élues présentes lors de la réunion de présentation, et dont *L'Infobourg* a pu prendre connaissance.

Source illustrations

Toutes les illustrations de ce dossier sont tirées de la présentation de la Ville de Québec, disponible sur la page web du conseil de quartier.



Annoncez-vous dans *L'Infobourg*

Infos : 418-522-0454 ou comite.populaire@videotron.ca

MOTS CROISÉS - juillet 2016

Par Agathe Légaré

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

Horizontalement

- 1- Le grand dérangement du 1er juillet pour bien des locataires.
- 2- Dispenserions d'une obligation ou d'une responsabilité.
- 3- Service de police. - Les contenants de l'été, crème glacée ou frites.
- 4- Jardin zoologique. - Général américain ou cinéaste chinois. - Organisation internationale du travail.
- 5- Décorait. - Acharnement collectif contre quelqu'un (loi de...)
- 6- Note de musique. - Plomb. - Cri hostile poussé par un groupe.
- 7- Événées. - Manganèse. - Aux Olympiques, mieux que l'argent et le bronze.
- 8- Se produisent.
- 9- Jalousia. - Se dit d'une plante sans épines ni aiguillon.
- 10- Recueil de cartes géographiques. - Toute construction en hauteur.
- 11 - Enveloppe de papier. - Fine tranche de tomate, de radis, etc.
- 12- Une plaie visuelle sur les murs du faubourg. - Près de.

Verticalement

- 1- Peut-être la prochaine rue partagée du faubourg Saint-Jean-Baptiste (deux mots).
- 2- Vendu à l'étranger. - Praséodyme.
- 3- Molybdène. - Pronom personnel. - Nettoya une façade par grattage, lavage, sablage.
- 4- Presque encore. - Boisson prise avant le repas.
- 5- Qui s'oppose à l'intervention de l'État et préconise le recours aux mécanismes du marché.
- 6- Endroit où montent et descendent les passagers d'un autobus. - Note de musique. - Le Baba des Mille et une nuits.
- 7- Situation pénible due à un manque d'argent. - Eut comme objectif.
- 8- Époque. - Unité de mesure du flux lumineux. - Note de musique.
- 9- En droit civil, caractère d'un mur qui appartient à deux propriétaires voisins et sépare leurs biens.
- 10- Matière colorante rouge. - Il sévit sur les réseaux sociaux d'Internet.
- 11- Consonne double. - Technétium. - Aussi entêtée qu'un âne.
- 12- Télégraphie sans fil. - Criez.

Solution, p. 12

Bonnes nouvelles et déceptions dans un même projet de loi

Par Marie-Ève Duchesne

C'est le 8 juin dernier que le ministre des Affaires municipales, Martin Coiteux, présentait son projet de loi 109, loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. Cette loi, très attendue par plusieurs acteurs et actrices de la Ville, en plus d'accorder le statut de capitale nationale à la Ville de Québec, lui accorde des pouvoirs supplémentaires, dont certains permettent de forcer la main aux propriétaires délinquants qui négligent leur bien, ce qui peut être intéressant en matière d'aménagement urbain et du droit au logement. D'autres aspects, comme les restrictions au droit au référendum, sont reçus comme étant d'importants reculs démocratiques.

Des bonnes nouvelles, il y en a !

Plusieurs groupes populaires et comités de citoyens et citoyennes travaillant sur les questions de logement accueillent certains aspects de ce projet de loi favorablement. En effet, de nouveaux pouvoirs sont octroyés à la Ville de Québec concernant les propriétaires délinquants ; des pouvoirs qui répondent bien aux revendications portées activement par le Bureau d'animation et information logement (BAIL). Selon un communiqué produit par le BAIL : « Depuis plusieurs années,

l'organisme revendique que la réglementation municipale sur l'entretien et la salubrité des bâtiments d'habitation ait davantage de mordant afin de contraindre les propriétaires délinquants à la respecter. En lui permettant d'augmenter significativement le montant des amendes qui peuvent être prescrites et, surtout, en lui donnant le pouvoir de faire les travaux de correction requis aux frais du propriétaire, le projet de loi 109 donne à la Ville les outils nécessaires qui pourraient permettre aux locataires de vivre dans des logements salubres et sécuritaires. » Après l'adoption d'un tel projet de loi, le BAIL promet une vigilance accrue quant à l'application de ces nouveaux pouvoirs.

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste salue également cette même réglementation qui pourrait forcer la main de promoteurs du quartier : pensons simplement à l'édifice de l'ancienne boucherie Bégin et au site de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul. Également, le comité trouve intéressant le nouveau pouvoir octroyé à la Ville de Québec concernant la suppression du pouvoir de désaveu du ministère des Transports en ce qui concerne les limites de vitesse. Nicolas Lefebvre Legault, du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, affirme : « En espérant seulement qu'il y ait une volonté réelle de la Ville de Québec de réduire la limite de vitesse dans nos quartiers. Nous appuyons

une demande faite par le conseil de quartier à l'effet de limiter la vitesse dans une bonne partie du quartier à 30 km/h. La Ville ne pourra plus se cacher derrière le paravent de "la faute des autres" : il lui faudra une volonté d'agir. »

Des reculs pour la démocratie

D'importantes critiques demeurent quant à l'annonce réduisant les possibilités de référendum pour les projets de construction nécessitant un changement de zonage. Actuellement, seuls les projets de 25 000 m² et moins pouvaient être soumis à des référendums populaires. Si le projet de loi est adopté tel quel, ce ne seront plus que les projets de construction de 15 000 m² et moins qui pourront y être soumis. Bien que discutable dans sa forme actuelle d'un point de vue démocratique, il ne s'agit pas d'une avancée pour une véritable démocratie citoyenne dans nos quartiers.

C'est donc à l'automne que ce projet de loi sera débattu à l'Assemblée nationale. Il y a fort à parier que plusieurs voix se feront entendre lors de cet exercice et que celle du Comité populaire en fera partie. Plus de détails dans un prochain *Infobourg*.

Sondage SOM sur les perceptions à l'égard de l'habitation

Par Agathe Légaré

« Au meilleur de leur connaissance », quelque 58 % des adultes québécois estiment qu'ils consacrent, chaque mois, plus de 30 % de leur revenu familial à leur habitation. Ces 58 % de gens qui en arrachent sont surtout des locataires, âgés de 35 à 44 ans, vivant dans la région de Montréal, ayant des enfants et/ou des revenus familiaux inférieurs à 25 000 \$.

Malgré tout, 71 % affirment que les revenus restants leur permettent de subvenir aux autres besoins de leur ménage entièrement ou suffisamment.

Ces données surprenantes proviennent d'un sondage téléphonique réalisé par la firme SOM, du 9 octobre au 7 novembre 2015, auprès de 1 202 personnes. C'est la Société d'habitation du Québec qui avait commandité le sondage afin d'alimenter la prochaine planification stratégique de ses activités.

Le rapport final du sondage s'intitule *Perceptions et tendances en habitation au Québec*. La firme a obtenu un taux de réponse de 66,7 %, avec une marge d'erreur maximale de plus ou moins 3,9 % et un niveau de confiance de 95 %. SOM ne s'aventure pas loin dans l'explication des résultats, mais son rapport final se révèle assez facile à lire.

Voici quelques autres données intéressantes.

Quelque 32 % des répondantes et répondants prévoient déménager dans les cinq prochaines années. Ce sont surtout les locataires, les 18-34 ans et les gens de la région de Montréal. Lors du prochain déménagement, 41 % des locataires actuels prévoient devenir propriétaires pendant que 59 % demeureront locataires. On déménage surtout pour avoir un meilleur environnement ainsi qu'un logement d'une grandeur plus appropriée. La maison unifamiliale détachée demeure le type d'habitation le plus prisé des répondantes et répondants qui prévoient déménager.

Par ailleurs, les gens estiment que les principaux défis en matière d'habitation au Québec sont le vieillissement de la population et la capacité financière des ménages à se loger. Viennent ensuite, loin derrière, la survie des villages, l'efficacité énergétique et la préservation du patrimoine des bâtiments.

Les personnes sondées ont répondu aussi à des questions sur le rôle de l'État et la responsabilité envers les plus démunis (voir l'encadré).

« Oui » majoritaire à l'intervention du gouvernement dans diverses sphères de l'habitation

Par Agathe Légaré

Au moins les trois quarts des répondantes et répondants au sondage SOM se sont dits « d'accord » pour que le gouvernement du Québec réalise des actions précises en matière de logement. Voici les actions et le pourcentage d'approbation pour chacune :

Soutenir les ménages dont la résidence est touchée par un sinistre ou une catastrophe naturelle : D'accord (82 %)

Soutenir financièrement les ménages à faible revenu à rénover ou à adapter leur résidence pour la rendre plus sécuritaire ou salubre (moisissure, électricité, fondations) : D'accord (77 %)

Soutenir financièrement les ménages à faible revenu pour se loger (aide gouvernementale pour le paiement du loyer) : D'accord (75 %)

Financer les propriétaires immobiliers pour qu'ils adaptent certains de leurs logements pour des clientèles particulières, comme les personnes en perte d'autonomie, les personnes handicapées, etc. : D'accord (75 %)

Faciliter l'accès à la propriété pour les premiers acheteurs : D'accord (74 %)

Financer la construction de logements locatifs à coût abordable : D'accord (74 %)

SOM constate que les propriétaires, les répondantes et répondants de la région métropolitaine de Québec et les hommes sont les moins favorables à de telles mesures gouvernementales.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des questions, les sondeurs ont demandé aux répondantes et répondants, qui, selon eux, devrait être responsable de loger les personnes démunies ou les personnes ayant des besoins particuliers : Le gouvernement ? Les municipalités ? Les personnes concernées elles-mêmes ? Toutes ces réponses ?

Quelque 70 % des répondantes et répondants ont affirmé que la responsabilité de loger les démunis doit être partagée entre le gouvernement, les municipalités et les personnes concernées elles-mêmes. Les locataires, surtout de Montréal, sont proportionnellement plus nombreux à vouloir confier cette responsabilité au seul gouvernement. 9 % des répondants et répondantes, surtout des locataires de la région de Québec, des hommes et des gens au revenu familial élevé, ont affirmé que les démunis étaient les seuls responsables de leur situation (et devraient se débrouiller seuls).

Vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des résultats du sondage à l'adresse suivante : <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000024112.pdf>

retrouvez nous sur le web
www.compop.net

Vie et mort d'un squat

Les groupes de Québec du FRAPRU ont profité de la Semaine nationale d'occupation de terrains et de bâtiments pour ouvrir un squat en Basse-Ville le 11 mai dernier au terme d'une marche ayant rassemblé une centaine de personnes. L'absence de réaction de la police et le passage d'une première nuit ont pu laisser espérer que l'occupation serait tolérée. Malheureusement, un avis d'éviction fut donné au début de la deuxième journée d'occupation.

Ainsi donc le squat du 485, Raoul-Jobin a été évincé le 12 mai, vers 10 h 30, par le Service de police de la Ville de Québec, à la demande du propriétaire des lieux. Après lecture de l'avis d'éviction par le propriétaire, les occupantes et les occupants ont quitté les lieux pacifiquement et les ouvriers de la construction ont barricadé l'édifice. On ne déplore ni violence, ni arrestation. Seule ombre au tableau: un ticket injustifié donné à une journaliste de *Droit de parole* pour soi-disant s'être tenue dans la rue.

Même si elles auraient évidemment préféré que le squat vive plus longtemps, les personnes qui ont participé à l'occupation ne voient pas l'éviction comme une défaite. Au contraire, le maintien de l'occupation pendant 24 h a montré que, même en 2016, des actions directes ambitieuses pour le droit au logement étaient encore possibles. De plus, l'expérience du squat et de la solidarité concrète des nombreuses personnes venues en soutien fut très enrichissante.

Outre l'occupation du 485, Raoul-Jobin, les groupes du FRAPRU à Québec ont aussi organisé une occupation symbolique des terrains militaires de la rue Fiedmont à Sainte-Foy, ont collé des affiches et posé des banderoles sur les édifices abandonnés, les terrains vacants et les projets de condos du centre-ville, ont tenu des kiosques d'information sur la rue et organisé une tournée du quartier Saint-Sauveur.

L'espace pour construire du logement social ne manque pas

Toute la semaine, les groupes communautaires ont tenté de démontrer que des terrains pour construire du logement social, il y en a, ce qui manque, c'est la volonté politique et les fonds pour le faire. La plupart des actions visaient les nombreux terrains et bâtiments qui sont laissés à l'abandon un peu partout sur le territoire de la Ville de Québec alors que l'on peine à trouver des endroits pour développer du logement social. « Il faut dénoncer les propriétaires qui laissent des terrains ou des bâtiments à l'abandon dans les quartiers, cette pratique encourage la spéculation qui frappe le centre-ville », dénonçait Marie-Christine Gagnon du Comité des citoyens et des citoyennes du quartier Saint-Sauveur (CCCQSS).

D'ailleurs, selon des données compilées par le CCCQSS, certains terrains abandonnés du quartier Saint-Sauveur ont vu leur valeur foncière augmenter de 230 à 450 % depuis 2010. « Dans le cas du terrain que nous avons squatté, sa valeur foncière a grimpé de 20 % entre deux rôles d'évaluation bien que l'on parle d'un terrain vague et d'un édifice qui se dégrade très rapidement, c'est un non-sens », dénonce Mme Gagnon. Pour la militante, les autorités compétentes doivent tout mettre en œuvre pour corriger la situation et faire en sorte que le droit au logement devienne une réalité pour l'ensemble des personnes et des familles de Québec.

Nicolas Lefebvre Legault, porte-parole du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, pense que la situation est d'autant plus odieuse lorsque l'on pense que certains terrains de propriété publique sont également laissés à l'abandon et pourraient être cédés au plus offrant. « Les différents paliers de gouvernement et certaines de leurs créatures sont



Les groupes de Québec du FRAPRU ont multiplié les actions de visibilité et mobilisé largement leurs alliés pendant la semaine nationale d'occupations de terrains et de bâtiments.

d'importants propriétaires fonciers à Québec et plusieurs de leurs terrains ne sont pas utilisés, c'est choquant de les voir vendus à des intérêts privés pour développer encore plus de condos alors que l'on n'est pas capable de développer du logement social en ville », dénonce M. Lefebvre Legault. « L'ennui, c'est que les programmes de développement de logement social comme AccèsLogis sont sous-financés actuellement, ce qui rend impossible de développer, même sur des terrains publics, s'ils ne sont pas cédés de gré à gré. Les gouvernements doivent se donner les moyens de faciliter le développement du logement social, ce qui implique d'augmenter le budget et de réserver les terrains publics à des projets à but non lucratif », explique-t-il.

Les groupes de Québec du FRAPRU estiment que c'est important d'agir rapidement pour s'attaquer à toute

l'ampleur des problèmes de logement. Selon les chiffres mêmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, pas moins de 270 000 ménages locataires ont des besoins impérieux de logement au Québec, dont 23 440 dans la région métropolitaine de Québec. Le problème est encore énorme : 16 % des ménages locataires de Québec consacrent plus de 50 % de leurs revenus pour le logement, ce qui est totalement inacceptable.

C'est dans cette optique que le FRAPRU et ses groupes membres revendiquent que les deux paliers de gouvernement investissent des sommes suffisantes pour que 50 000 nouveaux logements sociaux puissent se réaliser en cinq ans au Québec. Pour ce faire, ils exigent notamment que l'actuel programme québécois de logement social, AccèsLogis, soit maintenu et que son budget soit augmenté.

Un intérêt manifeste pour la relance de l'UPOP

Par Huguette Dugas

La Librairie Saint-Jean-Baptiste a de nouveau fait salle comble lors des deux dernières rencontres de l'Université populaire. C'est donc avec enthousiasme que nous nous pencherons sur la préparation de la prochaine saison afin de vous offrir, dès l'automne prochain, d'autres activités stimulantes et enrichissantes.

Le racisme : une question individuelle ou de société ?

C'est ce dont nous a entretenus Marie Meudec lors de la troisième rencontre de l'UPOP le 16 mai dernier. La formation de Mme Meudec en anthropologie et en sociologie ainsi que ses travaux dans les Caraïbes, particulièrement à Haïti et à Sainte-Lucie, ont alimenté ses recherches et sa réflexion sur cette forme d'oppression basée sur la race, celle-ci étant comprise comme une construction sociale.

Ainsi, il existe bien une mécanique raciste qui s'est mise en place dans la société et qui a réussi à sérier en système. Cette logique de discrimination basée sur la race se construit progressivement en cinq étapes :

1. Essentialiser : réduire une personne à une seule dimension de son identité. Par exemple, dire : le Noir.
2. Homogénéiser ou généraliser. Par

exemple : tous les Noirs sont comme ceci.

3. Altériser : ils sont différents de « nous ». On crée ainsi deux catégories mutuellement exclusives : le « nous » et le « non nous ».
4. Dénommer. C'est toujours le groupe dominant qui a la parole et qui définit l'autre comme « autre ». Il est le groupe de référence. Ainsi, on n'emploie jamais l'expression « les blancs », alors qu'on dit « les noirs », « les arabes », etc. C'est une dynamique de pouvoir et celle-ci s'exerce toujours dans un seul sens.
5. Péjorer : dire du mal, donner des qualificatifs négatifs.

Les privilèges de la suprématie blanche

Alors que nous concevons habituellement le racisme comme un phénomène individuel

et marginal, il serait plutôt structurel en ce sens que le groupe dominant de la société bénéficie d'avantages qui s'exercent au détriment des personnes « racisées ». À partir de ce constat, Mme Meudec nous a amenés à réfléchir aux privilèges dont bénéficie le groupe dominant dans notre société. Il suffit de citer quelques exemples : si je suis un blanc, on ne fait jamais référence à la couleur de ma peau. Si je suis contrôlé dans un endroit public, je ne penserai pas que c'est parce que je suis blanc. Il est très peu probable que je sois soupçonné d'être un voleur du seul fait que je suis une personne de race blanche.

Ainsi, il importe de comprendre la mécanique du racisme et, si nous voulons éviter de reproduire des comportements discriminants, de prendre conscience des privilèges dont sont privées certaines personnes du seul fait d'appartenir à un groupe minoritaire.

Regards féministes sur l'espace

La dernière rencontre de l'UPOP a eu lieu le 6 juin et c'est Laurence Simard qui en a assuré l'animation. Mme Simard est géographe, avec un intérêt particulier pour la géographie humaine, ce qui l'a amenée à étudier les liens existant entre la dynamique des genres et la façon d'occuper l'espace.

Le genre réfère au corps ou, autrement dit, à l'identité sexuelle qui est compris socialement comme deux pôles opposés : le masculin et le féminin. Cette vision a des impacts importants sur nos vies du fait qu'une série de caractéristiques sont associées à chacun de ces pôles pour les différencier. Par exemple, on associe au féminin le rose, la douceur, la pilosité discrète alors qu'on associe au masculin le bleu, la force, la pilosité abondante.

De même, des attitudes et des comportements sont attendus socialement en fonction de cette division des genres. Ainsi, il est bien vu pour une femme de s'exprimer avec douceur, de s'asseoir avec élégance et d'éviter les gestes d'amplitude démesurée alors que l'inverse, s'il est le fait d'un homme, est socialement accepté.

L'occupation de l'espace et la dynamique des genres

Le niveau de responsabilité et le niveau de contrôle sont deux variables déterminantes dans la façon d'occuper l'espace.

Plus les responsabilités sont grandes, plus l'espace de la personne rapetisse. Ainsi, l'espace personnel que les femmes peuvent occuper est réduit du fait qu'elles ont des responsabilités plus nombreuses associées à la reproduction ainsi qu'à tout ce qui est nécessaire à la vie, à la croissance et au soutien de l'existence. Encore aujourd'hui, 62 % du travail domestique est assumé par les femmes, ce qui s'ajoute à leurs responsabilités liées au marché du travail.

De même, tout ce qui réduit le contrôle d'une personne sur sa vie a pour conséquence de diminuer l'espace qu'elle peut occuper. Par exemple, la pauvreté, la difficulté de pouvoir se déplacer avec des enfants, la peur de sortir tard le soir contribuent à réduire l'espace des femmes.

Un exercice pratique

Pour nous aider à mieux comprendre de quelle façon l'espace et le genre sont interreliés, Mme Simard nous a proposé d'identifier quelques éléments déterminants dans les trois milieux suivants :

le quartier Saint-Jean-Baptiste, la banlieue et les transports en commun. Par exemple, dans notre quartier, la présence de parcs et une amélioration de l'éclairage des rues ont un impact positif sur l'occupation de l'espace alors que les trottoirs encombrés et la circulation de transit ont un impact négatif.

En terminant, il peut être intéressant de signaler qu'un participant nous a fait part de l'existence d'une salle de toilette non genrée dans un édifice de Toronto. Il a suffit d'y retirer les urinoirs pour donner accès au lieu-dit indistinctement aux femmes et aux hommes. Comme quoi, avec un peu d'imagination, on peut s'approprier l'espace autrement.

Règlementation du droit de manifester

Un manifestant de Québec conteste

Par Sébastien Harvey

André Bérubé, qui avait reçu une contravention le 7 mars 2013 pour avoir participé à une manifestation sans qu'un itinéraire n'ait été dévoilé, a reçu une réponse d'une grande importance de la Cour municipale de Québec, le 18 mai dernier. Celui-ci contestait la validité de l'article 19.2 () qui avait été utilisé par les policiers pour le pénaliser.

Dans son jugement, le juge Jacques Ouellet reconnaît d'emblée que l'article 19.2 pose une limite au droit de manifester. Cependant, afin de satisfaire aux exigences propres aux droits constitutionnels, il a dû par la suite répondre à ces questions : Est-ce que la restriction répond à un objectif valable (« réel et urgent ») ? Est-ce que le règlement atteint cet objectif sans trop nuire au droit de manifester ? Le juge a divisé la réponse à ces questions en deux parties. Une première concernant le troisième paragraphe de l'article et une seconde concernant les deux premiers.

On ne peut être responsable des actes d'autrui

Le troisième paragraphe prévoit qu'une manifestation devient illégale lorsque « des actes de violence ou de vandalisme sont commis ». Le juge Ouellet a déclaré cette partie invalide puisqu'on ne devrait pas rendre responsable tout un groupe de personnes des actes de quelques-unes d'entre elles. Par ailleurs, le Code criminel prévoit déjà des sanctions contre de tels actes. Il n'est donc ni souhaitable, ni nécessaire de conserver ce paragraphe. La Ville devra l'éliminer.

Il serait raisonnable d'exiger un itinéraire

Cependant, les deux premiers paragraphes qui concernent la divulgation de l'itinéraire reçoivent une réponse différente. En effet, selon le juge Ouellet, la Ville poursuivrait un objectif tout à fait valable en s'assurant de connaître à l'avance les itinéraires. Le contraire poserait des « problèmes sérieux » à la sécurité de la population (circulation des véhicules d'urgence, etc.) En second lieu, le juge considère que le dévoilement de l'itinéraire reste une formalité « peu contraignante » et ne portant « pas de préjudice disproportionné » au droit de manifester.

L'article 19.2 n'est pas un système d'autorisation préalable

Afin de mieux se situer, il est nécessaire de faire une distinction avec l'article 500.1 du Code de la sécurité routière. Celui-ci a été invalidé par un juge de la Cour supérieure du Québec à l'automne 2015 parce qu'il ne constitue pas une « limite raisonnable » au droit de manifester. Il en a été jugé ainsi parce que l'article 500.1 exigeait qu'une manifestation soit « préalablement autorisée » avant d'être légale et – surtout – que le processus menant à l'obtention de cette autorisation n'était pas clairement prévu par le règlement. Le juge ne remet pas ici en question la légitimité du permis. Il juge inadéquat le moyen de l'obtenir. C'est pourquoi il donnait six mois au gouvernement pour revoir son règlement.

Or, l'article 19.2 demande, simplement, d'« informer » le service de police « de l'heure et du lieu ou de l'itinéraire de la manifestation ». Aucun délai n'est prévu. Le maire Labeaume avait déclaré pour sa part que « cinq minutes à l'avance » serait suffisant. Le juge Ouellet confirme que l'article possède, malgré tout, une souplesse intéressante. Celui-ci écrit dans son jugement du 18 mai dernier que 19.2 « ne comporte pas de prohibition de manifester et aucune autorisation n'est requise » [130]. Il ajoute que « la divulgation de l'itinéraire peut se faire sur place au moment où les manifestants décident de se mettre en marche » [131]. D'ailleurs, dans son témoignage, Richard Hamel, lieutenant au SPVQ, « confirme que sur obtention d'un itinéraire même à la dernière minute, il est en mesure de s'ajuster » [40].

Conclusion

Si la Ligue des droits et libertés continue à s'opposer à la nécessité de fournir un itinéraire pour pouvoir exercer son droit de manifester, il n'en demeure pas moins que ce jugement a permis de mettre une partie de l'article 19.2 « hors d'état de nuire », mais aussi d'élargir la marge de manœuvre des manifestants et manifestantes. Ainsi, les policiers n'auront plus la légitimité de refuser un itinéraire ou d'imposer leurs conditions.

Nouveaux aménagements temporaires dans le Faubourg



Le « placotter » en face du cimetière

(La rédaction) C'est après bien des démarches auprès de la Ville que la Société de développement commercial du Faubourg Saint-Jean, l'association des gens d'affaires du quartier, a enfin obtenu le feu vert pour de nouveaux aménagements temporaires sur le parvis de l'église et en face du cimetière. Les transformations sont apparues progressivement depuis le 23 juin.

L'aménagement du parvis de l'église se veut vert et paisible, il compte plusieurs îlots fleuris et d'agriculture urbaine. Le

but avoué est que les passants puissent s'arrêter et se détendre dans une ambiance conviviale. Au cours de l'été, certaines activités y seront proposées.

Un autre aménagement, de type « placotter », a également été installé directement sur la rue St-Jean, devant le cimetière Saint-Matthew. Un endroit verdoyant, parfait pour prendre une pause et rencontrer des gens. Au moment d'écrire ces lignes la SDC était encore en attente des autorisations pour mettre des plantes et un aménagement

devant l'ancienne boucherie Bégin et faire oublier un tant soit peu le désastre de cet immeuble abandonné en plein coeur du quartier.

Notons finalement qu'une première série de bars fait l'expérience des terrasses sur rue, construite sur des cases de stationnement. D'autres cases de stationnement ont été également enlevées récemment sur la rue Saint-Jean mais cela n'a rien à voir avec ces projets, il s'agit plutôt d'accommoder les bus articulés du nouveau trajet de métrobus 807.

MOTS CROISÉS Solution

1	D	E	S	Z	O	U	A	V	E	S	G
2	E	X	P	O	R	T	E	N	S	P	R
3	M	O	O	N	A	P	R	A	V	A	L
4	E	N	C	A	P	E	R	I	A	T	F
5	N	E	R	E	L	E	S	R	I	A	F
6	A	R	E	R	E	H	B	E	R	A	F
7	G	E	R	E	L	H	V	I	A	S	T
8	E	R	E	L	U	E	M	I	N	E	M
9	M	I	O	S	O	L	E	N	T	E	L
10	E	I	S	I	C	N	E	R	M	R	L
11	N	O	S	T	H	E	O	R	L	E	Z
12	T	S	F	H	U	R	L	E	R	L	Z



LES CAISSES DESJARDINS DE QUÉBEC ET DU CENTRE-VILLE DE QUÉBEC ONT UNI LEURS FORCES LE 1^{er} JANVIER 2016. La nouvelle Caisse Desjardins de Québec couvre désormais la Haute-ville et le Centre-ville de Québec.

Près de 48 000 membres
150 employés experts dans leur domaine
3,2 G\$ en volume d'affaires
5 centres de services, dont un ouvert le samedi
1 service distinction

418 687-2810
www.caissedequebec.com

Suivez-nous sur 

 **Desjardins**
Caisse de Québec

Coopérer pour créer l'avenir